



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2017

DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARAULT

N°26/2017

Ecole Roger Beaulieu: retrait d'une classe niveau maternel et affectation d'une classe niveau élémentaire en 2017/18

Madame COLLET, Adjointe au Maire, informe les membres de l'assemblée délibérante de la suppression d'une classe en maternelle, et de l'affectation d'un emploi en élémentaire (création d'une classe), à la rentrée prochaine à l'école Roger Beaulieu, décidées par les services de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré : **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- prend acte de la suppression d'une classe en maternelle et de l'affectation d'un emploi (création d'une classe) en élémentaire à l'école Roger Beaulieu à la rentrée de septembre 2017, décidées par les services de l'Education Nationale.

N°27/2017

Portage foncier Rennes-Métropole : avenants à conventions de gestion 8 rue de la Chesnaie et 1 rue de L'Eglise

Monsieur BOHUON, Maire, rappelle d'abord la situation du bien immobilier, acquis par Rennes-Métropole dans le cadre du portage foncier pour le compte de la Commune, situé 8 rue de la Chesnaie et faisant actuellement partie du parc « A.I.V.S » (Agence Immobilière à Vocation Sociale).

Après discussions avec les services de Rennes-Métropole et de l'A.I.V.S, il est apparu opportun que le logement 8 rue de La Chesnaie puisse être « déclassé » et repris en gestion communale. Il y a donc lieu de passer un avenant à la convention de portage foncier avec Rennes-Métropole dans ce sens.

A compter de la date de signature, la Commune de La Chapelle Thouarault sera redevable d'une contribution annuelle d'un montant de 697.50€ à Rennes-Métropole, et assurera la gestion du bien (autres dépenses : remboursement des impôts fonciers, entretien courant et exécution de travaux si nécessaire; recettes : mise en location).

Par ailleurs, Rennes-Métropole accorde par avenant la prolongation du portage foncier concernant le bien immobilier situé 1 rue de L'Eglise, jusqu'au 30 avril 2022.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer les avenants, tels que présentés ci-dessus, aux conventions de portage foncier avec Rennes-Métropole concernant les biens immobiliers situés 8 rue de la Chesnaie (reprise en gestion communale) et 1 rue de L'Eglise (prolongation du portage jusqu'au 30 avril 2022).

N°28/ 2017

Subventions aux associations sportives locales 2017

Madame Madeleine COLLET, Adjointe aux Affaires Sportives, présente à l'assemblée municipale les propositions d'attribution des subventions aux associations sportives locales au titre de l'année 2017. Ces propositions reposent sur l'analyse du bilan financier 2016 des dites associations. Elle rappelle les règles d'attribution suivantes, réexaminées préalablement en Commission Finances : La commune versera une participation aux associations, communales comme intercommunales, strictement proportionnelle au nombre de jeunes adhérents de moins de 22 ans. Pour 2017, la subvention de base resterait de 27.30 € par jeune de 21 ans au plus et la subvention de professionnalisation de 25€ par jeune de 21 ans au plus (sauf concernant le tennis-club de la Flume pour lequel s'applique une convention multipartite, conclue en 2008 pour une durée de 11 années

entre le Conseil Départemental et les 3 communes de La Chapelle Thouarault, Cintré et L'Hermitage). De plus, une enveloppe de 1000€ est à voter pour allocation éventuelle à des projets spécifiques

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

➤ Vote les subventions 2017 aux associations locales sportives comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES		
ASSOCIATION	MODALITES DU SUBVENTIONNEMENT	SUBVENTIONS
BCCT Basket	27.30€ * 78 adhérents de moins de 22 ans	2129.40€
BCCT Basket	Subvention professionnalisation (25€*78 jeunes)	1950.00€
FCCC	27.30€ * 47 adhérents de moins de 22 ans	1 283.10€
FCCC	Subvention annuelle professionnalisation (25€*47 jeunes)	1 175.00€
Galoupat	27.30€ * 1 adhérent de moins de 22 ans	27.30€
Gym Club	27.30€ * 29 adhérents de moins de 22 ans	791.70€
Gym Club	Subvention annuelle professionnalisation (25€*29 jeunes)	725.00€
Judo Club	27.30€ * 23 adhérents de moins de 22 ans	627.90€
Judo Club	Subvention professionnalisation (25€ * 23 jeunes)	575.90€
Tennis de table	27.30€ * 2 adhérents de moins de 22 ans	54.60€
Tennis de table	Subvention professionnalisation (25€ * 2 jeunes)	50.00€
Tennis Club de la Flume	27.30€ * 13 adhérents de moins de 22 ans	354.90€
Tennis Club de la Flume	Subvention annuelle professionnalisation (convention)	1075.00€
Twirling Sport	27.30€ * 10 adhérents de moins de 22 ans	273.00€
Office des Sports (OSCOR): 1.16€ * 2007 habitants		2 328.12€
ENVELOPPE SPECIALE POUR PROJETS SPECIFIQUES		1 000.00€

N°29/ 2017	Vote des Subventions 2017: dotations des organismes scolaires et périscolaires / autres
-------------------	--

Madame Madeleine COLLET, Adjointes aux Affaires Scolaires et Périscolaires, présente à l'assemblée municipale les propositions d'attribution des subventions et participations aux organismes scolaires et périscolaires et divers, au titre de 2017.

Le forfait « fournitures scolaires » par élève resterait à 36.27€, comme en 2014, 2015 et 2016.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- Fixe pour 2017 à 36.27€ le forfait « fournitures scolaires » par élève ;
- vote les participations 2017 aux organismes scolaires, périscolaires et divers comme suit :

ORGANISME	Modalités de subventionnement	SUBVENTIONS (en €)
Organismes scolaires et périscolaires		
Aide au travail scolaire		200.00€
Association les Ajoncs d'or	Même montant élève que pour les élèves de La Ch. Th. (36.27€) * élève	Sur demande d'après le nombre d'élèves de la commune
Association les Papillons blancs	Même montant/ élève que pour les élèves de La Ch. Th. (36.27€)	Sur demande d'après le nombre d'élèves de la commune
Association des Parents d'élèves	2€ par élève (188 élèves)	376.00€
Organismes extérieurs divers		
Agro sans frontière	Subvention: 1€/ habitant	2 034.00€
Association Eau et Rivières	Subvention	50.00€
BRUDED	Adhésion : 0,25€/hbt	508.50€
FGDON	Subvention campagne de piégeage	600.00€ (50€ *6 piègeurs de ragondins et 50€*6 chasseurs de corvidés)
Comice Agricole	0.60€ * 2034 habitant	1 220.40€
Prévention routière	Subvention	60.00€

N°30/2017	Budget Principal, B. A. « ZAC Niche aux Oiseaux», « Garderie », « Cantine »: Comptes de gestion 2016
------------------	---

Monsieur Daniel DURAND, Maire adjoint chargé des finances, présente et explicite les comptes de gestion 2016 dressés par le Receveur de la Trésorerie de Montfort sur Meu, pour les budgets suivants : « Budget Principal », « ZAC de la Niche aux Oiseaux », « Garderie » et « Cantine ».

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de

gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion ci-dessus mentionnés, dressés pour l'exercice 2016 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°31/2017	Budget Principal, B. A. « ZAC Niche aux Oiseaux», « Garderie », « Cantine » : Comptes administratifs 2016
------------------	--

Sous la présidence de Monsieur Daniel DURAND, Maire Adjoint chargé des finances, délibérant sur les comptes administratifs 2016, dressés par Monsieur BOHUON, Maire,

le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 des budgets suivants : Budget principal, Budgets annexes « ZAC de la Niche aux Oiseaux », « Garderie », « Cantine », **à l'unanimité des présents** (M. Bohuon étant sorti de la salle):

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Arrête les résultats définitifs.

4° Approuve les Compte Administratifs 2016 des budgets précités à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

N°32/2017	Budgets Annexes « ZAC Niche aux Oiseaux», « Garderie », « Cantine » : Affectation des résultats 2016
------------------	---

Monsieur Daniel DURAND, Maire adjoint chargé des finances, ayant présenté et explicité les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour les budgets annexes ZAC de la Niche aux Oiseaux, Cantine et Garderie, rappelle les différents résultats de l'exercice 2016 des comptes administratifs 2016.

Soldes d'exécution 2016 :

- ZAC NICHE AUX OISEAUX : Déficit de 6 849.58 €
- CANTINE : Excédent de 113.29€
- GARDERIE : Excédent de 58.37€

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- **Budget « ZAC Niche aux Oiseaux» :** Le déficit global de 6 849.58€ est affecté en dépenses de fonctionnement au BP 2017 (**article 002 « déficit antérieur reporté »**) ;
- **Budget « Cantine» :** L'excédent global de 113.29€ (solde d'exécution 2016 : -186.42 € + excédent reporté au BP 2016 +299.71€ = **+113.29 €**) est affecté en recettes de fonctionnement au BP 2017 (**article 002 « excédent antérieur reporté »**) ;
- **Budget « Garderie» :** L'excédent global de 58.37 € (solde d'exécution 2016 : +41.67€ + Excédent antérieur reporté au BP 2016 :+16.70€ = **58.37€**) est affecté en recettes de fonctionnement au BP 2017 (**article 002 « excédent antérieur reporté »**).

N°33/2017	Budgets annexe Cantine: budget primitif 2017
------------------	---

Monsieur Daniel DURAND, Maire- Adjoint, présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif 2017 « cantine ».

Les dépenses prévues au budget primitif de l'année 2017 s'élèvent à 119 560€ et seront couvertes essentiellement par la participation des familles (64 700€) et une subvention du budget principal (54746€).

Tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement du service municipal de garderie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- adopte par chapitre le budget primitif 2017 du service municipal de cantine tel qu'il lui a été présenté.

N°34/2017	Budgets annexe Garderie: budget primitif 2017
------------------	--

Monsieur DURAND, Maire- Adjoint, présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif 2017 « Garderie ».

Les dépenses prévues au budget primitif de l'année 2017 s'élèvent à 40 230€ et seront couvertes essentiellement par la participation des familles (26 000€) et une subvention du budget principal (4441€), et par des subventions (9 730€).

Tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement du service municipal de garderie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- adopte par chapitre le budget primitif 2017 du service municipal de garderie tel qu'il lui a été présenté.

N°35/2017	Budget primitif 2016 : ZAC de la Niche aux Oiseaux
------------------	---

Monsieur Daniel DURAND, Maire- Adjoint chargé des finances, présente :

le projet de budget 2017 "ZAC de la Niche aux oiseaux »:

Les dépenses prévues en fonctionnement au budget primitif de l'année 2017 s'élèvent à 6 849.58 € et seront couvertes par des recettes du même montant.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- adopte par chapitre le budget primitif 2017 ZAC de la Niche aux Oiseaux tel qu'il lui a été présenté.

N°36/2017	Budget Principal: Affectation des résultats 2016
------------------	---

Monsieur Daniel DURAND, Maire adjoint chargé des finances, ayant présenté et explicité les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour le Budget principal rappelle le résultat de l'exercice 2016 du compte administratif 2016.

Solde d'exécution 2016 BUDGET PRINCIPAL:

« Résultat de l'exercice 2016 » : **173 723.02€** (1 474 195.91€ (recettes de fonctionnement 2016) – 1 300 472.89€ (dépenses de fonctionnement 2016))

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- **Budget Principal** Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2016 (+ **173 723.02€**) est affecté en recette d'investissement au budget primitif 2017 (**article 1068**) ;

N°37/2017	Vote des taux d'imposition 2017 : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier non Bâti
------------------	--

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, présente et explicite la proposition sur les taux d'imposition 2017. Il rappelle que la commune n'a pas de compétence pour la taxe professionnelle.

Il propose au Conseil Municipal, pour équilibrer le budget, et notamment suite à la baisse drastique des dotations de l'Etat chaque année depuis 2012, une augmentation des taux d'imposition communaux.

Il rappelle les travaux de la Commission Finances des 6 et 20 mars 2017, qui, ayant examiné différentes hypothèses de variations de taux, a proposé ces augmentations de taux en 2017.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de notifier les taux 2017 comme suit :

Taxe	Taux
HABITATION	17.00 %
FONCIER BÂTI	18.00%
FONCIER NON BÂTI	40.80%

N°38/2017	Budget primitif 2017 : Budget Principal
------------------	--

Monsieur Daniel DURAND, Maire Adjoint chargé des finances, présente et explicite le projet de Budget Primitif 2017 « COMMUNE », par chapitre et par article, aux membres du Conseil municipal.

Les dépenses prévues au Budget Primitif de l'année 2017 s'élèvent à :

•	Dépenses d'Investissement	587 960.00€
•	Dépenses de fonctionnement	1 427 663.00 €
	Formant un total de	2 015 623.00€

Ces dépenses seront couvertes par les ressources suivantes :

•	Recettes d'Investissement	587 960.00 €
•	Recettes de fonctionnement	1 427 663.00 €
	Formant un total de	2 015 623.00 €

Tous les crédits prévus au Budget sont nécessaires au bon fonctionnement des Services Municipaux.

Après en avoir délibéré : **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- vote, par chapitre, le Budget Primitif 2017 de la Commune de LA CHAPELLE-THOUARAULT exposé ci-dessus, à l'unanimité

N°39/2017	Questions diverses
------------------	---------------------------

Après en avoir délibéré : **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- autorise la signature par Monsieur le Maire d'un bail pour le local paramédical, propriété communale actuellement vacante au 4 rue de la Chesnaie, avec Mesdames Dureau et Rohrbach, infirmières et Mme Vaillant, podologue, pour un montant de 400€ par mois
- Autorise la signature par Monsieur le Maire d'un contrat de CUI-CAE avec Mme Christine Béchet pour un poste de 35h hebdomadaires sur 12 mois renouvelables, pour les fonctions de chargé de communication et gestion de bibliothèque, à compter du 3 avril 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait à La Chapelle Thourault le 30 mars 2017

..... Le Maire

Jean-François BOHUON